

Marsh & McLennan Agency: Guide de la rémunération à l'attention des clients

À PROPOS DE MARSH & MCLENNAN AGENCY

Marsh & McLennan Agency LLC (« MMA ») se consacre à répondre aux besoins d'assurance de tous ses clients, en mettant l'accent sur l'excellence du service local et sur des produits et des solutions exceptionnels qui répondent à leurs besoins uniques.

NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LA TRANSPARENCE ET LA CONFORMITÉ

Chez MMA, nous sommes fiers d'être un chef de file de l'industrie en matière de transparence et de divulgation de la rémunération. Nous croyons que vous devez comprendre comment nous sommes payés et aussi comprendre les services que nous fournissons pour la compensation que nous recevons. Nous nous engageons pour la transparence de la rémunération et la divulgation des renseignements qui vous aideront à évaluer les conflits d'intérêts potentiels.

En tant que fournisseur professionnel de services d'assurance, MMA et ses sociétés filiales facilitent la mise en place de la couverture d'assurance pour le compte de ses clients. Conformément aux pratiques habituelles de l'industrie, nous sommes rémunérés soit par des commissions qui sont calculées en pourcentage de la prime d'assurance facturée par les assureurs, soit par les honoraires convenus avec nos clients.

Nous sommes engagés à devenir la référence de l'industrie en matière de pratiques commerciales éthiques et de service à la clientèle. Pour respecter cet engagement, nous nous engageons envers nos clients:

- divulguer le rôle que nous jouons dans la ou les transactions d'assurance;
- divulguer les types de rémunération que nous pouvons recevoir des assureurs et autres (voir plus bas);
- divulguer, à la demande de nos clients, toutes les indications concernant les soumissions et les primes que nous recevons des assureurs au nom de nos clients;
- divulguer, à la demande de nos clients, le montant de notre rémunération des assureurs et des autres tiers en lien avec les placements fait au nom de nos clients;
- répondre rapidement aux demandes de renseignements supplémentaires concernant notre rémunération de nos clients.

Nous avons en outre renforcé cet engagement au moyen d'un programme exhaustif de conformité qui comprend :

- des spécialistes de la conformité expérimentés;
- des procédures de conformité détaillées;
- une formation en éthique et en conformité;
- un contrôle et une vérification réguliers des transactions visant à nous assurer que nous sommes à la hauteur de nos critères;
- une reddition régulière de comptes à notre conseil d'administration;
- une ligne téléphonique pour les questions et plaintes.

Ces initiatives représentent de nombreux avantages pour nos clients, dont :

- une bonne compréhension du montant que vous nous payez;
- une bonne compréhension de ce que vous nous payez pour faire;
- la capacité d'évaluer nos services et tout conflit d'intérêts potentiel, au même titre que vous évaluez les services que vous acquérez auprès d'autres professionnels.

NOTRE RÉMUNÉRATION

Nous sommes rémunérés de différentes façons, y compris au moyen de commissions et d'honoraires payés par les compagnies d'assurance et d'honoraires payés par les clients. MMA peut recevoir sa rémunération au moyen de l'une ou d'une combinaison des méthodes suivantes :

- **Commissions de détail** – MMA reçoit de l'assureur (ou du courtier grossiste) une commission de détail correspondant à un pourcentage de la prime facturée à l'assuré pour la police d'assurance. Le montant de cette commission peut varier en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment le type de produit d'assurance vendu et l'assureur qu'a choisi le client. Le taux des commissions de détail peut varier d'une transaction à une autre.
- **Honoraires facturés au client** – Certains clients peuvent négocier des honoraires pour les services de MMA en remplacement ou en sus des commissions de détail payées par les compagnies d'assurances. Les ententes sur les honoraires sont conclues par écrit, généralement à la suite d'une entente de services énonçant les services à fournir par MMA, la rémunération à payer à MMA et les modalités de l'engagement de MMA. Les honoraires peuvent être perçus en tout ou en partie au moyen de l'inscription d'un crédit des commissions de détail perçues par MMA pour les placements du client.
- **Commissions sur les bénéfices** – Certains assureurs acceptent de verser des commissions sur les bénéfices aux courtiers qui atteignent les objectifs fixés pour l'ensemble ou une partie des polices d'assurance qu'ils placent auprès de ces assureurs au cours de l'année courante. Ces objectifs peuvent concerner le volume, la rentabilité, la rétention ou des seuils de croissance. Comme le montant de la commission sur les bénéfices peut varier en fonction de facteurs liés au volume d'affaires total d'une année, le montant de la commission sur les bénéfices attribuable à une police donnée ne sera généralement pas connu au moment du placement.
- **Commissions supplémentaires** – Certains assureurs et courtiers d'assurance en gros acceptent de verser des commissions supplémentaires, qui sont fondées sur la

performance du courtier pendant l'année précédente. Les commissions supplémentaires sont versées sous forme de pourcentage de la prime qui est fixé en début de l'année civile. Ce pourcentage reste fixe pour toutes les polices admissibles par l'assureur au cours de l'année suivante. Contrairement aux commissions sur les bénéficiaires, le montant de la commission supplémentaire est connu au moment du placement de l'assurance. Comme les commissions sur les bénéficiaires, ils peuvent être fondés sur le volume, la rentabilité, la conservation et (ou) de la croissance.

- **Commissions du courtier grossiste** – MMA peut agir à titre de courtier d'assurance grossiste dans certaines transactions. Dans ces placements, MMA est engagée par un courtier de détail qui est en relation directe avec l'assuré. En tant que grossiste, MMA peut posséder une expertise spécialisée ou avoir accès à des marchés non autorisés ou à des assurances spécialisées, contrairement aux courtiers de détail. Dans ces transactions, l'assureur paie habituellement une commission divisée entre le courtier de détail et le courtier de gros à la suite d'ententes conclues entre eux.
- **Autres rémunérations** – Il peut arriver à l'occasion que des assureurs rémunèrent MMA pour la prestation de services administratifs en leur nom à l'endroit de clients. Ces montants sont habituellement calculés en pourcentage d'une prime ou en fonction du nombre d'assurés. De plus, il peut arriver à l'occasion que des assureurs commanditent certains programmes de formation ou événements de MMA.
- **Autres avantages**
 - Il peut arriver à l'occasion que MMA participe à des événements promotionnels ou à des formations et des perfectionnements que des assureurs fournissent aux employés de MMA.
 - Les assureurs remboursent parfois à MMA les coûts associés au marketing promotionnel (c.-à-d., programmes de publicité et de marketing collaboratifs).
 - MMA peut également recevoir des intérêts et d'autres revenus sur des comptes des plus-values dans des institutions financières qui détiennent les primes d'assurance en attendant qu'elles soient remises à la compagnie d'assurance
 - MMA peut aussi être rémunérée pour aider ses clients à obtenir un financement de prime.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Marsh & McLennan Companies, Inc. et ses sociétés affiliées détiennent des participations dans plusieurs assureurs ou réassureurs. Pour en savoir davantage sur ces participations, visitez le : <https://www.marsh.com/us/about-marsh/leading-the-way-in-transparency.html>

AFCO Premium Credit LLC est une coentreprise entre Marsh USA Inc. et AFCO Credit Corporation qui offre des services de financement de prime aux acheteurs d'assurance.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS? POSEZ-LES.

Nous vous encourageons à poser vos questions concernant quelque aspect de votre relation avec MMA. Soyez à l'aise de le demander à un membre de l'équipe de votre compte-client.

Si vous désirez soulever des questions, exprimer des préoccupations ou déposer une plainte concernant la rémunération payée ou à payer envers nous, veuillez communiquer avec notre ligne téléphonique sur l'éthique et la conformité au 800-381-2105, 24 heures par jour, sept jours sur sept.